



Votation populaire du 25 septembre 2016

Initiative populaire « Économie verte » : feuille d'information sur l'engagement de la Confédération

La Confédération et l'économie verte

Il est indispensable d'utiliser les ressources naturelles de façon plus respectueuse. Pour y parvenir, l'économie et la population ont besoin de sécurité en matière de planification et d'investissements. Le Conseil fédéral mise sur l'engagement volontaire, l'innovation et la mise en réseau à l'échelle internationale. Rejetant l'initiative populaire « Économie verte », il choisit une approche pragmatique et progressive.

À l'échelle mondiale, une consommation excessive de ressources naturelles, telles que l'eau, le sol, l'air ou les matières premières, engendre des changements climatiques et la perte de biodiversité. L'économie suisse a besoin de ressources naturelles en qualité et en quantité suffisantes. Elle a donc grand intérêt à utiliser ces ressources de façon respectueuse et efficace. En effet, de cette manière, les coûts pour les ménages et les entreprises peuvent baisser – tandis que de nouvelles chances se présentent pour l'économie.

L'accord de Paris sur le climat et la Stratégie énergétique 2050 préservent les ressources

Avec sa stratégie en faveur d'une économie verte, le Conseil fédéral vise une économie et un mode de consommation respectueux des ressources. L'efficacité de ces dernières contribue à renforcer les performances de l'économie et, ainsi, la qualité de vie de la population. Ce processus demande toutefois du temps et doit être suivi avec une certaine circonspection. À l'inverse, l'initiative populaire veut aller trop loin en trop peu de temps.

La Confédération intensifie aujourd'hui déjà l'avancement de la transition vers une économie plus efficace et respectueuse des ressources. Pour ce faire, elle agit par étapes tout en veillant aux intérêts de l'économie, comme elle l'explique dans son rapport « Économie verte : mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse ».

Le Conseil fédéral s'appuie également sur une procédure coordonnée au niveau international. Partout dans le monde, l'ONU, l'OCDE, l'UE et d'autres organisations

internationales poursuivent l'objectif d'une économie verte. Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies forment le cadre universel dans lequel s'inscrivent les efforts nationaux et internationaux dans ce domaine. Les ODD, le paquet économie circulaire de l'UE et l'accord de Paris sur le climat contribueront à atteindre l'objectif d'une économie verte. Avec la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 et une politique climatique ambitieuse – d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites d'au moins 50 % par rapport à 1990 – la Suisse fait un grand pas en direction d'une économie verte.

Les activités de la Confédération

Les exemples suivants illustrent l'engagement de la Confédération dans le domaine de l'économie verte :

1) Réseau national pour la promotion de l'efficacité des ressources dans les entreprises (Reffnet.ch)

Le réseau « Reffnet.ch » des milieux économiques et scientifiques et de la Confédération aide les entreprises à économiser du matériel, de l'énergie et de l'argent. Les entreprises, en particulier les PME, peuvent solliciter gratuitement jusqu'à cinq jours de conseil afin d'élaborer et de mettre en place un plan de mesures pour améliorer l'efficacité des ressources utilisées. Cette offre complète les programmes de la Confédération existants dans le domaine de la réduction des émissions de CO₂.

2) Durabilité écologique sur les marchés financiers

Au printemps 2016, le Conseil fédéral a défini le rôle de la Suisse dans le domaine de la durabilité écologique sur les marchés financiers et a créé les principes de base pour une politique suisse cohérente. Le thème de la durabilité gagne également en importance dans la politique des marchés financiers, tant sur la scène internationale que sur le plan national.

3) Nouvelles réglementations pour une économie circulaire

L'économie est gagnante si les matières sont recyclées et les ressources naturelles préservées. En effet, la fermeture des cycles de matières permet à moyen et à long terme de faire baisser les coûts des infrastructures d'élimination, étant donné qu'il est possible d'économiser notamment au niveau des capacités des usines d'incinération des ordures ménagères. Les ménages et les entreprises en sortent bénéficiaires. La nouvelle ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets définit la réglementation pour une économie circulaire. Il devient obligatoire de récupérer le phosphore contenu dans les boues d'épuration, les farines animales et les poudres d'os, avec un délai de transition de dix ans pour être compatible avec les intérêts de l'économie.

4) Construction durable

La Confédération encourage la construction durable avec, par exemple, le Réseau Construction durable Suisse. L'objectif est d'unir les forces à l'échelle internationale et de renforcer la collaboration entre l'économie, les pouvoirs publics, la formation, la politique et la science sur ce sujet. Ledit réseau est l'organisation faitière en charge du « Standard Construction durable Suisse », qui garantit les trois dimensions de la durabilité (économie, société et environnement) pour tout le cycle de vie d'un bien immobilier. Depuis août 2016, il est également possible de faire certifier ses prestations (<http://www.nnbs.ch/>).

5) Cleantech : un marché pionnier et en plein essor

La Confédération soutient les entreprises qui misent sur les cleantech pour conquérir de nouveaux marchés à l'étranger. Ces entreprises utilisent les matières premières et l'énergie de manière économe et préservent les ressources naturelles telles que le sol, l'eau et l'air. Les cleantech recourent aux énergies renouvelables, aux matériaux renouvelables, au recyclage, à l'agriculture et à la sylviculture durables, à des méthodes de production biologiques et à la technique environnementale. Les entreprises cleantech produisent avec efficacité, augmentent ainsi leur compétitivité et créent des postes de travail dans la recherche, le développement et la production. Les cleantech constituent un marché en plein essor, aussi bien à l'étranger qu'en Suisse.

6) Recherche environnementale – PNR 73 « Économie durable »

Au printemps 2016, le Conseil fédéral a lancé un nouveau programme national de recherche (PNR) « Économie durable ». On en attend une contribution importante à l'économie durable grâce à une utilisation plus efficace et à une sécurité accrue des ressources. Les progrès escomptés ne manqueront pas de favoriser la compétitivité de l'économie suisse et d'accroître le bien-être de la population. La durée du programme de recherche est de cinq ans et son budget total se monte à 20 millions de francs.

7) Innovation environnementale – Promotion des technologies environnementales

Avec une série d'instruments ciblés, la Confédération encourage les innovations visant à préserver l'énergie et les ressources depuis le développement du projet jusqu'à la commercialisation. On peut notamment citer le programme de soutien aux projets pilotes et de démonstration et aux projets phares de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ou la promotion des technologies environnementales de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'objectif est de réduire les atteintes à l'environnement grâce à des technologies, des procédés et des produits efficaces dans l'utilisation des ressources et de renforcer l'efficacité des ressources et de l'énergie et la compétitivité de l'économie suisse.

8) Éducation à l'environnement dans l'ensemble du système éducatif

L'éducation à l'environnement fait partie de la politique environnementale suisse qui a fait ses preuves. L'OFEV favorise l'intégration de l'éducation à l'environnement dans l'ensemble des programmes éducatifs et/ou formatifs de Suisse. Il s'agit de développer les compétences des professionnels visant à garantir la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que le respect des prescriptions en matière de protection de l'environnement dans leurs entreprises.

9) Marchés publics écologiques

Les pouvoirs publics sont d'importants consommateurs, acquérant chaque année des biens et services pour un montant de 40 milliards de francs, tous niveaux institutionnels confondus. En choisissant des produits respectueux de l'environnement et économes en ressources, le secteur public peut activement contribuer à l'écologisation des marchés et à la transition vers une économie verte, tout en jouant un rôle exemplaire. À l'aide d'exigences minimales et de guides, il est possible d'intégrer de différentes manières la dimension environnementale dans un appel d'offres. Dans de nombreux cas, les produits respectueux de l'environnement et efficaces en ressources permettent de réduire les coûts d'exploitation.